

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CCAS DE SÈVREMOINE Séance du lundi 22 juin 2026

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

ID : 049-200054435-20260622-2026_032-DE



SÈVREMOINE CCAS

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 9

Nombre de membres présents : 6

Date de la convocation : mercredi 17 juin 2026

Délibération n° : 2026-032

Le lundi 22 juin deux mille vingt-six, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SÈVREMOINE s'est réuni, à St Macaire en Mauges, à la Résidence Autonomie Avresne, Allée de l'Avresne, sous la Présidence de Christelle Dupuis, Vice-Présidente du CCAS.

Membres présents (6) : Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Annie Naud, Elizabeth Pouplard, Nadège Séchet, Isabelle Suteau.

Membres excusés n'ayant pas donné de délégation de vote (3) : Philippe Brin, Richard Cesbron, Valérie Godineau

Membre absent ayant donné une délégation de vote (0) :

Absent	Délégation de vote à

Secrétaire de séance : Cécile Fleurance

Budget annexe Résidences Autonomie_compte de gestion 2025

Rapporteur : Christelle Dupuis, Vice-Présidente du CCAS

Pièce-jointe : Compte de gestion Résidences Autonomie 2025

EXPOSÉ DES MOTIFS

La comptabilité du budget « Résidences autonomie » fait l'objet d'une double écriture.

La première est tenue par les services de la commune (compte administratif).

La seconde est tenue par les services de la Trésorerie (compte de gestion).

Le compte administratif et le compte de gestion doivent être identiques. Chaque année le Conseil d'Administration du CCAS délibère sur la conformité du compte de gestion présenté par le Trésorier.

La loi oblige de voter le compte de gestion avant d'adopter le compte administratif correspondant.

DÉLIBÉRATION

VU le Code de l'Action Sociale et notamment les articles L123-4 et suivants,

VU le compte de gestion 2025 du budget annexe « Résidences autonomie » établi par le receveur municipal

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2025 du budget annexe « Résidences autonomie »

Copie certifiée conforme au registre dûment signé.



Christelle Dupuis
Vice-Présidente du CCAS